

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le premier ministre me permettrait-il une question?

Le très hon. M. Trudeau: Avec grand plaisir.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je puis l'assurer qu'il s'agit d'une question utile. Étant donné le désir exprimé par le premier ministre d'écouter l'opposition, voudrait-il rester à la Chambre pour le débat d'aujourd'hui?

Le très hon. M. Trudeau: J'ai l'habitude d'écouter les chefs de tous les partis d'opposition lorsqu'il s'agit d'un débat important comme celui-ci, et je compte le faire aujourd'hui, avec cette restriction que je dois être à Québec à quatre heures. Je devrai donc partir à trois heures. J'ai pris cet engagement à Québec l'autonne dernier, alors que la Conférence constitutionnelle était prévue pour décembre. On l'a ajournée, mais non pas par la faute ni sur l'initiative du gouvernement fédéral. Mais je puis assurer le député que je lirai le hansard si j'omets une partie importante du débat.

Le problème que j'ai traité a été présenté à la Conférence sous la rubrique de la répartition des pouvoirs. Il s'agit d'une prochaine étape très importante de notre débat sur la constitution. Nous devons exposer en détail la position fédérale sur la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Nous n'avons pas encore atteint cette étape, mais je le répète, certaines provinces ont soumis des mémoires à ce sujet. C'est pourquoi nous attendons impatiemment de connaître les idées de l'opposition là-dessus.

Nous avons traité deux aspects de la répartition des pouvoirs: celui qu'on pourrait appeler le pouvoir de dépenser et celui qui concerne le pouvoir de taxation. Tous deux ont un lien très étroit et très direct avec l'ensemble du problème des disparités régionales. Les députés ont entendu parler du débat serré qui a eu lieu lors de la Conférence sur les pouvoirs de dépense et ils savent comment nous avons tous conclu qu'il faudrait réfléchir plus à fond à l'utilisation du pouvoir de dépense. Il est évident que certaines provinces trouvaient à redire à l'utilisation de ce pouvoir reconnu comme essentiel par d'autres provinces.

Par exemple, certaines provinces se sont opposées à l'assurance frais médicaux qu'elles considéraient comme une mauvaise utilisation du pouvoir de dépense, mais les mêmes provinces nous ont instamment réclamé le programme d'assurance-hospitalisation qui suppose exactement le même usage du pouvoir de dépense. Certains de ceux qui se sont opposés à l'utilisation fédérale du pouvoir de

dépense, étaient exactement les mêmes qui nous pressaient, par exemple, de résoudre le problème de l'habitation ou de la pollution et, dans certains cas, de venir à l'aide de l'Expo à Montréal. Sont-ce là des domaines où le gouvernement fédéral devrait intervenir en faisant usage de son pouvoir de dépense? Dans ce cas, cela veut-il dire que nous ne devrions utiliser le pouvoir de dépenser que lorsque les provinces le souhaitent et jamais lorsque nous l'estimons nécessaire pour le bien du pays? Et cela veut-il dire que le Parlement fédéral n'a pas sa raison d'être, ou qu'il n'existe qu'en tant qu'instrument des gouvernements provinciaux? Nous avons précisé notre position à l'égard de certains de ces problèmes. Nous demandons maintenant à l'opposition de nous donner les conseils qu'elle croit avoir à nous offrir.

• (12.20 p.m.)

Je pense avoir posé assez de questions. Nous avons exposé l'attitude adoptée par le gouvernement fédéral sur la plupart de ces questions dans la brochure—La Constitution canadienne et le citoyen—déposée vendredi dernier. Avant de reprendre mon siège, je tiens à rappeler à l'opposition que dans notre régime parlementaire elle a le devoir de faire des critiques que nous acceptons généralement de bonne grâce. Mais il incombe également aux partis de l'opposition d'offrir des solutions de rechange raisonnables aux politiques qu'ils rejettent.

Des voix: Bravo.

M. Lewis: Le premier ministre me permettrait-il une question? Elle est impertinente, je le sais, mais c'est à cause du ton sarcastique qu'il a employé à l'endroit de l'opposition. Puis-je lui demander quand il cessera de faire le professeur pour devenir le leader de la Chambre?

Des voix: Bravo.

Le très hon. M. Trudeau: Si la Chambre trouve que je la sermonne, je lui en fais mes excuses. Telle n'est pas mon intention. Selon moi, il sied mal à un professeur d'être sarcastique et le député est sans doute d'accord là-dessus. Comment peut-il m'accuser de parler comme un professeur et me reprocher, par ailleurs, de me gausser de l'opposition?

M. Lewis: Cela dépend de la qualité du professeur.

Le très hon. M. Trudeau: Je suis prêt à reprendre mon siège, monsieur l'Orateur. Je prie le chef du Nouveau parti démocratique de nous faire part de ses idées comme il lui plaira, sur un ton professoral ou sur son ton habituel de démagogue.

Des voix: Oh, oh.